
AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO :

- **Règlement 2023-331 relatif à la tarification des services et des travaux municipaux remplaçant le règlement 2017-284**

-
1. **PRENEZ AVIS** que, lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 5 septembre 2023, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté le règlement numéro : 2023-331 relatif à la tarification des services et des travaux municipaux remplaçant le règlement 2017-284.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la municipalité en parcourant les onglets suivants : <https://www.saintedouard.ca/reglements-1> ainsi qu'à la mairie durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Édouard, ce 14^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-trois.



Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière